

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 20

votants : 27

OBJET :

**JAZZ EN OUICHE
2022 - BUDGET
PRÉVISIONNEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2021-95

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 13 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlene
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, M. Jean-Luc
PAULHE, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI,
M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe
RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN qui a donné
pouvoir à Mme Charlene RENARD, Mme Christine CHATEL qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle
DUVAL DE LAGUIERCE qui a donné pouvoir à Mme Isabelle
CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à
M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Mireille NOGUET et M. Stéphane
CLOUET.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 20 DEC. 2021

Publié

le : 20 DEC. 2021

Le Maire,



Philippe
VAN-HOORNE

Ce festival nomade offre aux habitants un service culturel de
proximité et de qualité. En mettant à disposition des villes
partenaires ses agents techniques, équipements et savoir-faire,
la Ville de L'Aigle s'engage à faire de la culture un levier
d'attractivité pour le territoire. Dès lors, une identité culturelle
s'installe progressivement entre les habitants qui, venus
écouter les concerts, se rassemblent autour d'un intérêt
commun.

Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est
indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un
vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux
identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques.

Pour sa quatorzième édition, le budget prévisionnel de Jazz en
Ouche a été préparé afin de faire les demandes de subventions
aux partenaires publics et privés.

DEPENSES		RECETTES	
CACHET ARTISTIQUE	40 000	BILLETTERIE	14 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT- TRANSPORT	12 000	FINANCEMENT PUBLIC	90 400
Restauration	3 000	Conseil régional de Normandie	6 000
Hébergement	5 000	Conseil départemental de l'Eure	2 000
Catering	1 300	CDC des Pays de L'Aigle (Office de tourisme)	12 000
Défraiement du transport	2 000	Ville partenaire 1	4 000
Transport des artistes sur place (taxi)	700	Ville partenaire 2	1 500
COMMUNICATION	16 000	Ville partenaire 3	1 500
TECHNIQUE	43 100	Ville de L'Aigle	63 400
Salaire des techniciens	16 000		
Son	19 000	FONDS PRIVÉS	13 500
Lumière			
Backline/instruments			
Location de camion		1 000	
Location de salle	7 000		
Ménage	100		
TAXES	6 000		
SACEM	6 000		
C.N.V.			
SÉCURITÉ	800		
TOTAL	117 900	TOTAL	117 900

En euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différentes institutions.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie certifiée conforme,
 Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE